



Commune de MŒURS-VERDEY

1, rue des Marnières
51120 MŒURS – VERDEY
☎ 03.26.81.48.24
mairie.moeurs-verdey@wanadoo.fr

Ouverture secrétariat
le lundi de 9h30 à 11h30
le mercredi de 17h00 à 19h00

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de MOEURS – VERDEY

Séance du mardi 22 février 2022

Nombre de conseillers : en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Par suite d'une convocation en date du lundi 14 février 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie le mardi 22 février 2022, à 20h sous la présidence de M. Claude POUZIER, Maire.

Étaient présents : M. Claude POUZIER, Mme Nathalie DANAU, M. Thierry BOLLOT, M. Christophe CABAUP, M. Franck MAILLARD, M. Jean-Louis BAUDRY, M. Anthony DAVESNE, M. Eric PLANSON, Mme Annie BOUATOU et M. Arnaud VEMIAN. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales

Absent excusé : M. Frédéric HOCQUIGNY

Mme Nathalie DANAU et Mme Annie BOUATOU qui sont membres de l'association de la Fabrique de l'église Saint Martin n'ont pas pris part au débat

Délibération n° 2022 / 04
Objet : Église Saint-Martin de Mœurs
Autorisation de travaux pour la réparation d'un vitrail

Par courrier en date du 10 février 2022, l'association « la Fabrique de l'église Saint Martin de Mœurs » informe le conseil municipal de son projet de réparation d'un vitrail endommagé dans la chapelle de Marie, suite aux intempéries. Il s'agit de remplacer les 4 panneaux présentant des verres cassés laissant pénétrer l'eau dans l'église.

L'association sollicite l'autorisation de la commune de Mœurs-Verdey, propriétaire de l'édifice, pour faire ces travaux, qui seraient réalisés par Madame Cécile BOËL, maître verrier recommandée par la DRAC.

L'association précise qu'elle prend en charge la totalité du coût de ces travaux : fourniture des vitraux, dépose et repose. Les travaux pourraient débuter en milieu d'année, en fonction de la disponibilité du maître verrier.

Après discussion et échanges de vues, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des huit membres présents, l'association « La Fabrique de l'église Saint Martin de Mœurs » à réaliser cette opération

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

ADOPTE	Extrait certifié conforme au registre des délibérations
8 voix pour 0 voix contre 0 abstention	 CLAUDE POUZIER 2022.03.10 10:51:45 +0100 Ref:20220310_100802_3-1-O Signature numérique le Maire

CLAUDE POUZIER